

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 149 (2004)  
**Heft:** 1-2

**Vereinsnachrichten:** Défense : Société vaudoise des officiers

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 26.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Case postale 3906 – 1002 Lausanne

Le rédacteur du « Bulletin des officiers vaudois »: Capitaine Alain Freise

Ch. Des Osches 7 – 1009 Pully – Tél. (+ 41) 078 613 38 91 E-mail: rms-defense@military.ch

## ÉDITORIAL

### Le « stamm » : complément utile à la réforme SVO

#### ■ Cap Valdy Lagnel<sup>1</sup>

Invité à la récente Assemblée générale du Groupement de Morges, le colonel Denis Froidevaux, président cantonal, nous a fait part de ses soucis au sujet de l'avenir de la SVO en particulier.

La SVO compte 1600 membres environ; l'effectif diminue d'une centaine d'unités chaque année pour quelques admissions seulement. De plus, une des conséquences de la diminution drastique voulue par Armée XXI sera de réduire en proportion le corps des officiers. Inquiétant, non ?

Décision devrait être prise le 31 janvier prochain, au niveau cantonal, d'un regroupement en quatre régions: Ouest – Lausanne – Est – Nord vaudois.

Cette mesure est logique vu la situation, mais au niveau de l'effectif global, un et un feront moins que deux ! Nos membres ont une moyenne d'âge

approchant les septante ans. Ils n'ont plus goût, le soir surtout, d'aller bien loin de chez eux: fatigue, vue, etc. De plus, à cet âge, le besoin de nouveaux amis a cédé la place au plaisir de cultiver ceux qu'on a déjà. Il y a donc risque réel d'un nouvel appauvrissement des effectifs.

Le Groupement de Morges étudie une alternative complémentaire à ces regroupements: la mise sur pied d'un « stamm » local. Un groupe de travail va devoir préciser le ou les lieux, la fréquence, l'intendance, les dates et heures et, avec l'aide du comité, mettre sur pied un essai dès que possible.

La formule devrait permettre, toutes casquettes déposées au vestiaire, des échanges sur les problèmes militaires et ceux de notre société en général entre gens de même sensibilité, assumant ou ayant assumé des responsabilités civiles et militaires. Sans toutefois supprimer la critique !

Ces discussions informelles et sûrement passionnées autour d'un verre pourraient aussi être un moyen d'affermir nos positions et convictions en tempérant l'information par trop unilatérale des médias. On y trouvera des nouvelles de camarades dans la peine. Il sera possible de préparer des déplacements en commun pour les nouvelles réunions régionales, etc.

Enfin, ce « stamm » pourrait devenir un point de chute pour de nouveaux membres et de jeunes officiers surtout – le recrutement de ceux-ci est une autre histoire – pour qu'ils nous disent, par exemple, comment ils vivent l'armée actuelle.

Il faut toujours un brin d'idéalisme et d'utopie pour lancer une nouveauté de ce genre: une participation sui-vie serait le signe que ce « stamm » répond à un besoin nouveau face aux regroupements à venir.

<sup>1</sup> Membre du Groupement de Morges.

## Les Forces terrestres: instruction, régions et engagement

■ Cdt C Luc Fellay<sup>1</sup>



L'Armée suisse d'aujourd'hui doit assurer le succès des trois missions confiées par le pouvoir politique à savoir, la défense du territoire (notre cœur de compétence), les appuis subsidiaires au service des autorités et de la population ainsi que la promotion de la paix au-delà des frontières nationales.

Aujourd'hui, les projets «Armée XXI» sont achevés: nous passons à leur réalisation. Les conditions-cadre nous sont connues: politiquement d'abord, le Plan Directeur de l'Armée XXI (PDA XXI) a été voulu par le Parlement et largement confirmé par la votation populaire du 18 mai 2003: les 76% de oui ont été un véritable plébiscite! Financièrement ensuite, si le PDA XXI a été planifié avec un budget de la défense de 4,3 mil-

liards de francs, la réalité des finances de la Confédération fait que 300 millions de francs font défaut. Militairement enfin, le chef de l'Etat-major général et chef de l'Armée désigné, a fixé, dans sa directive N° 1 du 22 mai 2003, la direction de marche: place à l'engagement, aux prestations!

### Quatre tâches principales et des intentions

Ces conditions-cadre rappelées, il faut placer les Forces terrestres dans leur contexte. Le chef de l'Armée dirige les deux composantes de l'Armée, les Forces terrestres et les Forces aériennes, deux forces qui garantissent la disponibilité de base et opérationnelle des formations qui leur sont subordonnées. Aux côtés de ces deux forces, la Base logistique de l'Armée remplit des tâches transversales alors que, de son côté, l'Instruction supérieure des cadres comprend le Centre d'instruction de l'armée à Lucerne, l'Académie militaire à l'EPF de Zurich, l'Ecole d'Etat-major général ainsi que l'Ecole de sous-officiers de carrière de l'armée. Enfin, le chef de l'Armée dispose de trois états-majors, un personnel, ceux de planification et de conduite de l'Armée.

Les tâches principales ainsi dévolues aux Forces terrestres (FT) sont au nombre de quatre:

■ assurer la disponibilité de base des états-majors et modules des Forces terrestres et garantir la disponibilité selon les directives de l'Etat-major de conduite de l'Armée;

■ planifier et conduire les engagements assignés aux Forces terrestres et garantir la capacité à la conduite des états-majors et des formations;

■ assurer la relève des cadres de la milice selon les directives de l'Etat-major de conduite de l'Armée;

■ assurer, dans le cadre financier déterminé, l'augmentation de l'effectif du personnel militaire.

En ma qualité de commandant des Forces terrestres, mon intention est, dès aujourd'hui, d'être prêt à remplir les prestations axées sur l'engagement dans les domaines comme l'appui subsidiaire renforcé des missions de protection de frontières, de conférences et d'ouvrages, l'appui durable et renforcé du Corps des gardes-frontière, l'aide en cas de catastrophe en Suisse et à l'étranger (en zone frontalière), l'engagement d'aide humanitaire à l'étranger enfin, l'appui subsi-

<sup>1</sup> Commandant des Forces terrestres.

diaire pour l'engagement des moyens militaires dans le cadre d'activités civiles et d'activités hors du service.

Au-delà, d'ici l'année 2007, j'entends rendre aptes les commandants et leurs états-majors, à tous les niveaux, à la conduite d'une *task-force* ainsi que de leur formation, aussi bien dans le cadre de la sûreté sectorielle que dans un cas de défense. J'entends également former les états-majors des Grandes Unités, les corps de troupe et la troupe jusqu'au niveau de la compagnie renforcée afin de créer les conditions favorables à des exercices de combat inter-armes dès 2008. J'entends enfin créer les conditions favorables afin de pouvoir fournir, dès 2008, une force – de niveau bataillon – dans le cadre d'enga-

gements internationaux de maintien de la paix et de gestion de crises. Enfin, nous devons poursuivre la professionnalisation de l'instruction.

## Objectifs et crédibilité

Les Forces terrestres ne sont plus un groupe de l'instruction! Elles sont une composante de l'Armée. Nos Forces terrestres sont une maison construite sur trois piliers: l'instruction, les régions et l'engagement. J'ai fixé à ces trois domaines des objectifs précis: au sein de nos formations d'application, l'instruction est crédible. Avec nos brigades, l'engagement de la troupe et des cadres est compétent. Enfin, au travers des quatre régions territoriales,

l'ancrage de notre armée de milice au sein du pays est solide et bien vécu.

J'ai bien conscience des défis qui nous attendent! Si la direction de marche est bien définie, nous sommes dans une phase de restructuration: les Forces terrestres sont une nouvelle organisation en phase d'apprentissage et tout ne sera donc pas parfait dès le départ! Mais j'ai confiance, car les qualités de nos collaboratrices et de nos collaborateurs, qui nous conduiront au succès, sont la simplicité, la compétence, la cohérence et la convivialité. Un succès qui, pour les Forces terrestres se nomme la crédibilité de nos prestations!

**Cdt C Luc Fellay,  
Commandant  
des Forces terrestres**

### Un expert suisse siège dans une commission autrichienne de réforme de l'armée

Le Ministère de la défense de l'Autriche entreprend un processus de réforme de ses forces armées, qui doit aboutir d'ici 2010. Une commission a été mise en place à cet effet. Des experts étrangers participeront aux travaux de la commission. A la demande du ministre autrichien de la Défense, Günther Platter, de mettre à disposition de la commission un officier général, le conseiller fédéral Samuel Schmid a désigné Max Riner, chef du projet «DDPS XXI».

# AGENDA

# SSO-SVO

Janvier-Février 2004



## Groupement de Lausanne

**Vendredi 23 janvier 2004, dès 18h30:** Commémoration de l'Indépendance vaudoise, Palais de Rumine à Lausanne. Conférencier militaire: div Corminboëuf, cdt de la rég ter 1.

**Samedi 31 janvier 2004:** assemblée générale SVO à Yverdon.

**10 mars 2004:** assemblée générale du groupement.

Pour de plus amples informations, prière de contacter la pré-

sidente du groupement: major Dominique Koeppel, 021 652 88 58, e-mail: reconet@bluewin.ch

## Groupement de la région Morgienne

**10 mars 2004, 12h:** conférence lunch; informations suivront.

**7 avril 2004, 20h:** assemblée extraordinaire: dissolution de groupement (selon décision de l'AG du mois de janvier.

**27 mai 2004, 17h:** tir d'entraînement du TIGR; soirée récréative à Bière.

## Groupement du Gros-de-Vaud

**23 janvier 2004:** cérémonie à Lausanne et dès 20h30 cocho-naille à l'Auberge communale de Sullens.

**Inscriptions** auprès du cap V. Cornu - Ch. Du Crépon 5 - 1040 Echallens.

## Assemblée générale du 31 janvier 2004 à Yverdon

«Avenir SVO - Réforme 2004»

Une étape importante a été franchie; elle couronne près de trois ans d'un patient travail. La prochaine étape est celle de l'adaptation des nouveaux statuts à cette intention exprimée par l'AG 2003.

Votre Comité et les présidents de Groupement ont accepté les révisions des statuts dans leur séance du 5 décembre 2003 et vous proposent d'en faire de même le 31 janvier 2004.

## CENTRE D'HISTOIRE ET DE PROSPECTIVE MILITAIRES

**Programme du 1<sup>er</sup> semestre:**

### Cours N° 1

19 février 2004 à 18h30 «La brigade d'infanterie de l'armée XXI et son environnement» (br Michel CHABLOZ, directeur scientifique du CHPM).

### Cours N° 2

11 mars à 18h30: «La guerre moderne – Conflits de la 4<sup>e</sup> génération (maj EMG Ludovic MONNERAT).

**Du 16 au 20 mars 2004** XIII<sup>e</sup> Symposium international d'histoire et de prospective militaires: *Armée et technologie. De l'application des techniques ancestrales et traditionnelles aux développements futurs.*

**Samedi 20 mars 2004:** assemblée générale, en marge du symposium.

Pour tout renseignements: [chpm-pully@bluewin.ch](mailto:chpm-pully@bluewin.ch)